

le 25 avril 2024

Manifestation nationale



Santé, sécurité, conditions de travail - Regards sur le Vécu des Femmes au Travail

Si les questions de santé et de sécurité au travail concernent tous les travailleurs, les femmes subissent des mauvaises conditions de travail spécifiques en raison de leur genre. Nos ministères n'y font pas exception.

Les femmes sont particulièrement touchées par des rémunérations basses, des horaires contraignants ou des contrats précaires (chiffres RSU ministère ?). Cette précarité financière impacte non seulement leur qualité de vie (accès

Par ailleurs, certains équipements de protection individuels ou outils de travail ne sont pas adaptés à certaines morphologies féminines, ce qui expose les femmes à des risques supplémentaires sur leur lieu de travail. Cette absence d'adaptation compromet leur sécurité et peut entraîner des blessures évitables.

À différents stades de la vie, tels que la grossesse, l'allaitement ou la ménopause, des conditions de travail adaptées deviennent encore plus cruciales. Pourtant, trop souvent, ces besoins spécifiques ne sont pas pris en compte, mettant en danger la santé et le bien-être des travailleuses.



aux loisirs etc...), mais aussi leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ce qui crée un stress. Par ailleurs, la charge de travail qui est exigée quand on est à temps partiel est souvent la même qu'à temps plein. Le risque de burn-out par l'hypersollicitation et la multiplication des tâches au travail touche plus particulièrement les femmes sur lesquelles pèse déjà une charge mentale « domestique ».



De plus, la pénibilité des métiers féminisés est souvent sous-estimée et peu reconnue. Les travaux physiquement exigeants et/ou émotionnellement éprouvants effectués par de nombreuses femmes, comme l'accueil du public, sont souvent dévalorisés et mal rémunérés.

Enfin, les femmes sont malheureusement souvent victimes de violence sexuelle et sexiste (environnement sexiste, harcèlement, agressions, viols) sur leur lieu de travail, créant un climat hostile et préjudiciable à leur épanouissement professionnel. Ces comportements inacceptables ne doivent pas être tolérés et nécessitent une action ferme de la part des employeurs.



Ainsi, la lutte pour de meilleures conditions de travail doit prendre en compte les besoins spécifiques des femmes. Pour cela, nous revendiquons des moyens pour la santé et la sécurité au travail ainsi qu'une diminution du temps de travail.

Le 25 avril, pour les conditions de travail des femmes, la CGT revendique :

- ▶ la gratuité des protections hygiéniques et leur mise à disposition gratuite sur le lieu de travail ;
- ▶ la suppression des jours de carence pour toutes et tous ;
- ▶ le respect de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels genré (DUERP) ;
- ▶ l'interdiction de licenciement, le droit à absences rémunérées pour réaliser des démarches, le droit à la mobilité géographique et fonctionnelle pour protéger les victimes de violences conjugales ;
- ▶ l'obligation d'une sensibilisation annuelle pour tou·tes les salarié·es sur leur temps de travail et la mise en place de dispositifs de prévention pour les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les travailleur·ses de nuit ou en milieu non mixte ;
- ▶ un accès aux soins garanti avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- ▶ la transcription dans le droit français de la convention de 190 l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

